



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTERE DE LA PRODUCTION ET DE L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE
SECRETARIAT GENERAL



UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET DE
RENFORCEMENT DE LA PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS
AGROPASTORALES FAMILIALES ET RESILIENCE (RePER)



APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (Bureau d'archivage physique et électronique)

Intitulé de la mission : Recrutement d'un cabinet chargé de réaliser l'archivage physique et électronique de l'ensemble des données et documents du Projet RePER avec la mise en place d'un serveur facilitant leur accès et sécurité.

Numéro de référence : AVIS N° 001 /MPIA/SE/SG/RePER/2025

Le Gouvernement de la République du Tchad a obtenu des Dons du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Projet de Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du projet RePER.

Les services de conseil ("les services") concernent :

- l'archivage physique et électronique de l'ensemble des données et documents du Projet RePER avec la mise en place d'un serveur facilitant leur accès et sécurité.

Le Secrétariat Général du Ministère de la Production et de l'Industrialisation Agricole invite à présent les bureaux d'études admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les bureaux d'études intéressés sont tenus de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services (présentation détaillée du cabinet, incluant son historique, son organisation, ses compétences et ses références)

Nous attirons l'attention des bureaux d'études intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette politique énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

Le bureau d'étude ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les bureaux d'études seront sélectionnés selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité technique et le Coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

Critères	Note pondérée pour le critère
1. Adéquation du domaine de l'activité du bureau avec l'objet de la prestation (gestion de l'information documentaire, gestion des documents et archives, etc.) : - 20 points si le domaine d'activité est directement lié à la prestation ; - 0 points si le domaine d'activité appartient à un secteur non pertinent	[20]
2. Expérience générale dans le domaine - au moins 5 ans d'expérience dans la gestion des documents et archivages ; 20 points - +2,5 points par année supplémentaires, dans la limite de 30 points au total	[30]
3. Expériences spécifiques dans les prestations similaires : - avoir réaliser au moins deux prestations similaires (30 points) ; - 10 points par mission supplémentaires dans la limite de 50 points au total	[50]
Total	100 points

Des bureaux d'études peuvent constituer entre eux des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : Bureau de liaison des projets FIDA à N'Djaména, Tel : (235) 66 29 70 25, Email : b.ildjima@fidatchad.org. Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard sept (07) jours avant la date de dépôt des soumissions.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite. Elles devront être soumises à l'adresse ci-après : 'Antenne des Projets FIDA, Tél : +235 66 29 70 25 à N'Djaména, **au plus tard le 15 août 2025 à 12 heures** et porter expressément la mention « Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour l'archivage des documents du projet RePER ».

N'Djaména, le **29 JUL 2025**

P. Le Secrétaire Général du Ministère de la Production
et de l'Industrialisation Agricole
Le Directeur Général de la Production Agricole et
de la Formation



MAHAMAT NOUR DOUDE ARY

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLICAINE DU TCHAD' at the top, 'LE MINISTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE' around the perimeter, and 'Le Secrétaire Général' in the center. The signature is written over the stamp and extends to the left.